GENERALI WEALTH SOLUTIONS (GWS)

# Intégration des risques extra-financiers dans le processus d'investissement de Generali Wealth Solutions

| | | |
|---|---|---|
| Date de création : | 30/09/2022 | |
| Responsable : | Equipe de gestion | |
| Liste de diffusion : | Ensemble des collaborateurs | |
| Mises à jour : | Date | Objet |
| | 09/01/2025 | Revue globale |

# Table des matières

**1. Prise en compte des critères extra-financiers** ..... 2

**2. Définition du GWS Durabilité Risque Score** ..... 3

**2.1 GWS Durabilité Risque Score pour les OPCVM** ..... 3

**2.2 GWS Durabilité Risque Score pour les émetteurs** ..... 3

**3. Définition de la notion d'investissement responsable selon Generali Wealth Solutions** ..... 4

**4. Présentation des données utilisées par Generali Wealth Solutions dans sa démarche d'intégration des critères extra-financiers dans le processus d'investissement** ..... 4

**4.1 Données ESG** ..... 4

**4.2 Données de controverses** ..... 5

**4.2.1 Données de controverses pour les OPCVM** ..... 5

**4.2.2 Données de controverses pour les émetteurs** ..... 5

## 1. Prise en compte des critères extra-financiers

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental.
Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Au regard des données émetteurs disponibles actuellement, GWS ne prend pas d'engagement à ce jour en matière d'alignement de ses activités avec le Règlement Taxonomie. Cela pourrait être amené à évoluer dans le temps.

Cependant, GWS prend en compte les impacts les plus significatifs du risque de durabilité et vise à le limiter à travers, d'une part, sa politique d'exclusions normatives et sectorielles, et d'autre part l'intégration de critères de sélection extra-financiers dans son processus d'investissement.

Les OPC, mandats ou activités de conseil de Generali Wealth Solutions prenant en compte des critères extra-financiers sont les suivants :

- OPC : fonds classés article 8 SFDR ;
- Activité de conseil : la Gestion Pilotée
- Mandats : Gestion sous mandat pour lequel le client en ferait explicitement la demande

## 2. Définition du GWS Durabilité Risque Score

Generali Wealth Solutions (GWS) considère que l'investissement de long terme doit se faire à travers une approche responsable, cohérente avec les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

GWS effectue une évaluation interne, appelée le GWS Durabilité Risque Score, des fonds et émetteurs selon des critères extra-financiers. Cette évaluation est fonction de scores absolus sur les aspects environnementaux, sociaux, de gouvernance et de controverse, l'objectif étant de détecter les fonds et émetteurs ayant un bon comportement sur le plan extra-financier avec un faible risque de controverse.

Les données utilisées pour calculer le GWS Durabilité Risque Score proviennent de l'entreprise de notation extra-financières Sustainalytics via le fournisseur de données Morningstar.

### 2.1 GWS Durabilité Risque Score pour les OPCVM

Le GWS Durabilité Risque Score est calculé de la manière suivante pour chaque fonds suivi par GWS :

GWS Durabilité Risque Score$_{\text{Fonds A}}$ =

[0.5* Environmental Risk Score$_{\text{Fonds A}}$ + 0.4* Social Risk Score$_{\text{Fonds A}}$ + 0.1* Governance Risk Score $_{\text{Fonds A}}$] * [1 + (Pourcentage de l'AUM$_{\text{Fonds A}}$ avec une controverse 5)]

Ce score est compris entre 0 et 200 (il s'agit d'un score mesurant le risque de durabilité, donc plus le score est élevé plus la notation de durabilité est mauvaise).

Dans le cas d'un fonds n'ayant pas de score Sustainalytics, rendant impossible le calcul du GWS Durabilité Risque Score présenté ci-dessus, celui-ci sera fixé à 200.

### 2.2 GWS Durabilité Risque Score pour les émetteurs

Pour les émetteurs, le scoring GWS Durabilité Risque Score est conditionné par la note de controverse de Sustainalytics qui est comprise entre 1 et 5.

**Si la note de controverse est strictement inférieure à 5**, alors le GWS Durabilité Risque Score est calculé de la manière suivante pour chaque émetteur suivi par GWS :

GWS Durabilité Risque Score $_{\text{émetteur A}}$ =

[0.5* Environmental Risk Score $_{\text{Émetteur A}}$ + 0.4* Social Risk Score $_{\text{Émetteur A}}$ + 0.1* Governance Risk Score $_{\text{Émetteur A}}$]

Ce score est compris entre 0 et 100 (il s'agit d'un score mesurant le risque de durabilité, donc plus le score est élevé plus la notation de durabilité est mauvaise).

**Si la note de controverse est égale à 5** alors le GWS durabilité risque Score est fixé à 200.

Dans le cas d'un émetteur n'ayant pas de score Sustainalytics, rendant impossible le calcul du GWS Durabilité Risque Score présenté ci-dessus, celui-ci sera fixé à 200.

## 3. Définition de la notion d'investissement responsable selon Generali Wealth Solutions

Cette notion s'applique aux OPCVM et aux émetteurs.

GWS considère comme fonds responsable tout fonds respectant au moins l'un des critères suivants :

- Fonds labelisé ISR
- Fonds étant noté 3, 4 ou 5 globes Morningstar
- Fonds ayant un score de durabilité historique (Historical Sustainability Score) inférieure à 25
- Fonds ayant un score GWS Durabilité Risque Score inférieure à 8*

GWS considère comme émetteur responsable tout émetteur respectant au moins l'un des critères suivants :

- Émetteur étant noté 3, 4 ou 5 globes Morningstar
- Emetteur ayant un score de durabilité historique (Historical Sustainability Score) inférieure à 25
- Emetteur ayant un score GWS Durabilité Risque Score inférieure à 8*

*la limite de 8 assure l'exclusion d'au moins 25% des fonds ou émetteurs les moins bien notés suivis par Generali Wealth Solutions. Cette limite peut être amenée à évoluer en fonction de l'univers couvert par Generali Wealth Solutions sous condition de respecter cette condition d'exclusion de 25%.

## 4. Présentation des données utilisées par Generali Wealth Solutions dans sa démarche d'intégration des critères extra-financiers dans le processus d'investissement

Les données présentées ci-dessous concernent les OPCVM et les émetteurs.

### 4.1 Données ESG

Dans sa démarche d'analyse extra-financière, Generali Wealth Solutions va considérer des données provenant de Sustainalytics, Morningstar et la labélisation ISR créée par le ministère de l'Économie et des Finances.

Les données utilisées par chacune de ces entreprises de notation ou labélisation sont les suivantes :

- Sustainalytics : le score risque de gouvernance (Governance Risk Score), le score risque social (Social Risk Score), le score risque environnemental (Environmental Risk Score). Ces 3 scores sont compris entre 0 et 100. Ainsi que le score de durabilité historique (Historical Sustainability Score), compris entre 0 et 50. Ces scores sont calculés de manière absolue pour chacun des sous-jacents et agrégés à l'échelle du fonds.

- Morningstar : note de développement durable (Morningstar Sustainability Rating), cette note intègre le Score ESG du portefeuille ainsi que les controverses et se traduit en un nombre de globes de la manière suivante :

    - 10% des fonds les mieux notés reçoivent une note de 5 globes, soit un score de durabilité élevé.

- 22,5% des fonds suivants reçoivent 4 globes, avec une évaluation supérieure à la moyenne.
- 35% des fonds suivants reçoivent 3 globes, avec une évaluation égale à la moyenne.
- 22,5% des fonds suivants reçoivent 2 globes, avec une évaluation inferieure à la moyenne.
- 10%% des fonds suivants reçoivent 1 globe, avec une évaluation très inférieur à la moyenne.

Cette note est donc relative par rapport aux catégories Morningstar

- Label ISR **(exclusivement pour les OPCVM)** : GWS vérifie si le fonds est labelisé ISR

## 4.2 Données de controverses

Les données évaluant le niveau de controverse sont fournies par Sustainalytics. Il s'agit d'incidents qui ont un impact sur l'environnement ou la société civile et qui présentent un risque pour l'entreprise (ces données sont ensuite agrégées à l'échelle du fonds pour les OPCVM). Ces événements sont classés sur une échelle de 1 (faible impact) à 5 (impact et risque sérieux pour l'entreprise).

Utilisation de ces données par GWS :

### 4.2.1 Données de controverses pour les OPCVM

Generali Wealth Solutions identifie, lorsque cela est possible, le pourcentage d'actifs sous gestion (AUM) exposés à une controverse 5 (sévère) afin de dégrader le score de durabilité de GWS comme décrit dans section « GWS Durabilité Risque Score pour les OPCVM ».

### 4.2.2 Données de controverses pour les émetteurs

GWS récupère la note de controverse de chaque émetteur. Les émetteurs ayant une notation de 5 (controverse sévère) se voient attribuer la note GWS durabilité risque score la plus mauvaise, à savoir 200, comme décrit dans la section « GWS Durabilité Risque Score pour les émetteurs ».